



Description

L'électricien de niveau CAP est un ouvrier qualifié qui assure le câblage d'installations électriques industrielles et domestiques (bâtiment) et aussi, la maintenance (préventive et corrective) d'installations électriques. Il n'intervient pas sur la régulation et l'instrumentation qui sont assurés par des électroniciens.

Compétences particulières

- Câbler une installation électrique domestique
- Réaliser le câblage d'une installation électrique industrielle
- Réaliser la maintenance préventive d'une installation électrique
- Effectuer la maintenance corrective d'une installation électrique

Compétences générales

- Se situer au regard du métier et de la démarche de formation
- Prévenir les risques et dangers dans une installation électrique
- Communiquer en milieu professionnel
- Effectuer une préparation physique générale du corps
- Analyser le fonctionnement d'une installation électrique
- Utiliser l'outil informatique à des fins professionnelles
- Effectuer les calculs professionnels

Compétences entrepreneuriales

- Développement de la culture d'entreprise –CLE ;
- Technique de recherche d'une idée d'entreprise –TRIE ;
- Création d'une entreprise –CREE ;
- Technique de recherche d'emploi salarié –TRES

Connaissances

- Technique d'expression et de communication ;
- Calculs professionnels (Physique, Chimie, Mathématiques)
- Dessin technique : lecture de schémas et de plans
- Électrotechnique ;
- Essais et mesures électriques
- Electronique
- Automatismes
- Théorie de la maintenance
- Hydraulique
- Mécanique
- Maçonnerie
- Étude d'équipements
- Anglais technique ;
- Connaissances en entrepreneuriat (Marketing, Management) ;
- Informatique (Word, Excel, logiciels de schémas électriques)
- Législation du travail ;
- Règles d'Hygiène, de Santé, de Sécurité et d'Environnement.

Condition d'accès au métier

- Test d'entrée ou sélection sur dossier
- Niveau minimum requis : Classe de 4e collège

Lieux d'exercice du métier

L'électricien intervient :

- Au bureau ;
- En atelier ;
- Au chantier

Conditions de travail

- Dans l'exercice de ses fonctions, l'électricien ;
- peut être soumis à des contraintes tels les positions de travail inconfortables, le stress, l'environnement de travail inadéquat (encombrement, température, conditions d'éclairage, proximité d'ouvrages pouvant entraîner des dégâts collatéraux (fibre optique, canalisations d'eau et d'assainissement, constructions, etc.)) ;
 - perçoit un salaire de base, indexé à sa catégorie ;
 - effectue un travail hebdomadaire de 40 heures, pouvant être emmené à travailler au-delà des heures et jours ouvrables et de bénéficier quelquefois d'heures supplémentaires ;
 - respecte les normes en vigueur (hygiène, sécurité, protection de l'environnement).

Quelques établissements...

CNCPI Delafosse
CEP Thiès
CRFP Saint Louis
CFP CEFAM Louga
CRFP Ziguinchor